

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 178

présenté par

M. Reda, M. Thiériot, M. Nury, M. Abad, M. Manuel, M. Minot, Mme Meunier, Mme Kuster,
M. Sermier, M. Hetzel, Mme Anthoine, M. Straumann et M. Bazin

ARTICLE 15

À la seconde phrase de l'alinéa 7, substituer au mot :

« dix »

le mot :

« sept ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réduire le délai de présentation d'observations en cas de notification par écrit du Maire.